



Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022

Affiché le 16/3/2022

ID : 057-215702077-20220314-2022031404-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS	CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	CONSEILLERS ABSENTS
29	29	22	07

Séance du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 8 mars 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - MANGIONE - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEDIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes YILDIRIM - BECKENDORF - KERMAOUI - Mlle FOGELGESANG - M. BERBAZE qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - MM. KLEINHENTZ - EGLOFF - ESTRADA - USAI.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ANANICZ

ABSENTE : Mme CHEBLI.

**04 - Modification de la délibération du 26 mai 2020 portant formation
des commissions municipales permanentes**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales ;

VU la délibération n° 8 du 26 mai 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de favoriser une plus grande transversalité ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser et de modifier les différentes commissions ;

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de respecter l'expression pluraliste des conseillers municipaux ;

M. USAI, Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

- d'abroger la délibération du 26 mai 2020,
- de former 7 commissions permanentes qui sont les suivantes :
- Commission de l'organisation générale, de la vie associative et patriotique ;
- Commission de l'action sociale, de la solidarité et de la petite enfance ;
- Commission sécurité, affaires civiques, foires et marchés ;
- Commission des finances, de l'économie, de l'emploi et de l'insertion et de la politique à la ville ;
- Commission de l'environnement, de l'urbanisme, des mobilités et des équipements ;
- Commission de l'éducation, de la vie scolaire et de la culture ;
- Commission de la jeunesse, des sports, de la citoyenneté et de la communication.

Après débat et délibération, le conseil municipal approuve cette modification.

1 voix contre – 4 abstentions + 2 par procuration.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ